N 1107

Je soussigné huissier de l'Academie
Royale de chirurgie reconnois avoir
receu de Monsieur Foubert Thresorier
La somme de deux cent livres tant
pour depenses faites que pour mes peines
et soins pour les jours des séances de
l'Academie pendant l'année mil sept
cent cinquante cinq. conformement
a la Deliberation du vingt Janvier mil
sept cent cinquante deux. Dont quittance
a paris ce Dix sept Janvier mil sept cent
Cinquante six — Jn François

Bon pour 200 ₶

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C N

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 11
d. 46 n° 23

~~XIX Cotte LXb.~~

XIX. Cotte LB.